

Chapitre 7: Les risques assurables

Le risque et l'incertitude font partie intégrante de la vie quotidienne de chaque individu. Knight et Keynes (1921) ont été les premiers à faire la distinction entre ces deux concepts. Cette distinction revêt un intérêt capital dans plusieurs domaines et plus précisément en sciences économiques, dans la théorie de la décision et plus particulièrement dans le secteur de l'assurance. Stiglitz (1983) explique que la compréhension de la relation entre le risque, l'assurance, les incitations et l'asymétrie d'information est fondamentale.

7.1. Le risque et l'incertitude

L'analyse du risque est au cœur de l'analyse économique depuis bien longtemps.

L'objet de cette section est d'en faire une brève chronologie en apportant aussi quelques précisions conceptuelles sur les notions de risque et d'incertitude pour nous permettre de déboucher sur une typologie du risque.

7.1.1. Définitions du risque et de l'incertitude

Le mot risque possède plusieurs significations et on l'emploie dans plusieurs secteurs. En consultant les dictionnaires courants de la langue française le risque peut être défini comme suit :

- 1♦ Danger éventuel plus ou moins prévisible.
- 2♦ Éventualité d'un événement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage.
- 3♦ Fait de s'exposer à un danger (dans l'espoir d'obtenir un avantage). Ou bien encore, le fait de s'exposer à une action qui pourrait apporter un avantage mais qui comporte l'éventualité d'un danger.

Les différentes définitions se réfèrent généralement au caractère prévisible mais sans certitude, d'un état possible de la nature, on parle d'état probabilisable, et au fait que cet état n'est pas désirable.

Le risque est alors opposé à l'incertitude radicale (Knight (1921), Keynes (1921))

- Pour avoir une idée précise de la conception keynésienne sur la notion d'incertitude il faut se référer à son œuvre publiée en 1936 à savoir « The General Theory of Employment, interest and money » d'ailleurs, il écrit « Par connaissance « incertaine » je n'entends pas distinguer ce que l'on considère comme certain de ce qui est seulement probable. »

Bien que Keynes ait consacré son livre de 1921 (traité sur les probabilités) aux probabilités, il estime que le risque est difficilement évaluable dans la plupart des cas possibles qui de ce fait relèvent de l'incertitude.

On parle alors de risque lorsqu'on peut identifier tous les résultats possibles d'une action, et chaque résultat étant caractérisé par une probabilité, et l'ensemble des probabilités égal à 1.

On est par contre dans le cas de l'incertitude lorsqu'on est dans l'impossibilité de déterminer l'ensemble des situations possibles à un événement ou une action, ou bien encore lorsqu'on se retrouve dans l'incapacité de calculer les probabilités.

Cette distinction est au cœur de la théorie de la décision. On la retrouve sous des formulations plus ou moins différentes et plus ou moins enrichies en fonction du contexte d'application dans différentes publications de différents auteurs.

L'incertitude tout comme le risque, ne sont pas systématiquement dommageables. C'est ainsi que Schumpeter (1935) fait observer que l'économie est confrontée à deux types de risques, « l'un est l'échec technique de la production ...l'autre est la possibilité d'un échec commercial » Il précise que lorsque ces risques sont pris en charges (soit par des polices d'assurances ou par des mesures visant à les éviter) ils n'auront aucun effet sur l'économie et sur l'entreprise. Par contre lorsqu'ils ne sont pas prévus, ils peuvent être une source de gain ou de perte importante. Mais pour l'auteur ce qui peut vraiment avoir une grande importance dans les gains et les pertes c'est « Les modifications spontanées quant aux données sur lesquelles les agents économiques ont l'habitude de calculer »

En conclusion, nous sommes en présence d'un risque lorsque qu'on est capable de déterminer la totalité des conséquences possibles liées à la réalisation d'un événement. L'incertitude représente, quant à elle, l'impossibilité de déterminer l'ensemble des résultats d'un événement. Cette distinction conduit à la conclusion pratique selon laquelle le **risque est assurable** tandis que l'incertitude ne l'est pas. La compréhension du comportement humain passe, inévitablement, par la maîtrise et l'intégration de ces deux concepts dans les différentes théories économiques.

7.2. Les différents types de risques

Il existe une multitude de risques auxquels un individu est confronté, leur typologie est résumée dans les points suivants :

7.2.1. Risques avec et sans conséquences financières

Les risques avec conséquences financières : ce sont ceux qui, lorsqu'ils surviennent, provoquent des dégâts matériels. Exemple : risque d'incendie, risque de tremblement de terre, risque de solvabilité, risque de change, etc. tandis que, les risques sans conséquences

financières sont ceux qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie de la victime (rupture amicale ou amoureuse, une égratignure, ...).

7.2.2. Risques statiques et risques dynamiques

Les risques dynamiques sont associés aux changements dans l'économie et les risques statiques sont ceux qui existent même sans évolution ou changements dans l'économie

7.2.3. Risque fondamental et risque particulier

Le risque fondamental touche toute la population, tandis que le particulier ne concerne qu'un individu ou un groupe particulier.

7.2.4. Risque pur et risque spéculatif : Le « risque pur » est un risque inévitable (décès, maladie, incendie, etc.), alors que le « risque spéculatif » est un risque auquel on s'expose volontairement.

7.2.5. Risque avéré et risque potentiel: Le « risque avéré » est un fait d'expérience prouvé qui peut être quantifié et, dans ce cas, il n'est jamais nul et pour lequel on dispose d'informations concernant la probabilité de réalisation de l'évènement et les conséquences sur l'entité (individu, matériel...). La prévention est alors le comportement qui s'impose face au risque avéré. Le risque potentiel est en revanche hypothétique. Il peut être nul. Il est plus difficile à cerner, ce qui explique la réticence des assureurs à le prendre en charge

7.2.6. Risques naturels : Ce sont tous les risques liés aux phénomènes naturels et qui peuvent entraîner des dégâts matériels ou corporels. Exemple : les tempêtes, inondations, incendie de forêt, éruption volcanique, tsunami, etc. L'organisation mondiale de la météorologie (OMM) définit les risques naturels comme suit : « On entend par risque naturel un phénomène naturel violent ou extrême, d'origine météorologique ou climatique, qui peut se déclencher en n'importe quel point de la planète, sachant que certaines régions sont plus exposées que d'autres à tel ou tel risque. Lorsque des vies et des moyens d'existence sont détruits, on parle de catastrophe naturelle. »

7.2.7. Risques financiers : Les risques financiers auxquels les entreprises et les banques peuvent être confrontées sont multiples et très importants et peuvent provoquer, à l'extrême, la faillite et la disparition de l'entité en question. Il peut s'agir d'un risque de liquidité, un risque de taux d'intérêt, un risque de change ou bien encore un risque de crédit. Dans ce cas les conséquences de ces risques ne sont pas toujours négatives dans la mesure où ils peuvent entraîner des gains considérables selon le principe fondamental de la théorie du portefeuille. En effet, selon cette théorie, plus un investissement comporte un risque élevé, mesuré par l'écart-type, plus le rendement de celui-ci, mesuré par l'espérance mathématique, sera élevé et vice-versa.

7.2.8. Le risque industriel et technologique: correspond à un événement accidentel ayant lieu dans un site industriel et entraînant de graves dégâts matériels, humains et environnementaux affectant le personnel du site et les populations avoisinantes. Le risque nucléaire, les risques liés aux transports des produits dangereux (pétrole, gaz, produits chimiques, etc.) en sont les principaux exemples.

7.2.9. Les risques de la vie quotidienne: Ce sont tous les différents risques auxquels nous sommes confrontés tout au long de notre vie. La liste des cas peut aller de l'accident de voiture à l'incendie, en passant par les dégâts des eaux, l'effondrement du toit d'une maison, etc.

7.2.10. Les risques aléatoires et les risques normaux

Les risques aléatoires sont ceux qui ont un caractère occasionnel et imprévu, on peut citer, par exemple, la survenue d'un accident de voiture, un incendie, un tremblement de terre etc. La défaillance de l'individu peut être à l'origine d'un sinistre, mais pas dans tous les risques. La mise hors service d'une machine, entraînant une perte d'exploitation de plusieurs semaines, peut être le fruit d'une mauvaise manipulation d'un ouvrier, ou bien encore le mauvais entretien de certaines installations, qui peuvent provoquer une perte partielle ou totale d'une entreprise. Mais un tremblement de terre est lié beaucoup plus à la malchance et au hasard.

7.2.11. Les risques normaux (lorsqu'ils concernent l'entreprise, risques commerciaux) (appelés également risques spéculatifs), sont ceux qui sont pris par le chef d'entreprise dans l'exercice normal de ses fonctions, dans le but d'améliorer les bénéfices de l'entreprise. Les exemples d'actions comportant ce risque sont nombreux : faire des placements financiers, une délocalisation, le développement d'un nouveau produit qui pourrait mettre en danger les consommateurs, etc.

Seuls les risques aléatoires font partie du champ d'action de la gestion des risques et de l'assurance.

Pour conclure, nous pouvons dire que cette question d'assurabilité ou non d'un risque constitue un pilier pour le secteur de l'assurance. En effet, identifiant, évaluant et catégorisant les risques selon leur assurabilité, les organismes d'assurance peuvent mettre en place des mécanismes de prise en charge des risques. Cette assurabilité repose sur le respect de plusieurs conditions telles que l'aléa, l'indépendance et la mesurabilité du risque.